



Bruxelles, le 18 décembre 2023

CM 5792/23

LIMITE

CORLX
CFSP/PESC
PROCED

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: relex.counsellors@consilium.europa.eu

Tél./Fax: SUPPRIMÉ

Objet: FIN DE LA PROCÉDURE ÉCRITE pour l'adoption des actes suivants:
I. Décision et règlement du Conseil concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine
II. Décision, règlement d'exécution et règlement du Conseil concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine

DOCUMENT PARTIELLEMENT ACCESSIBLE AU PUBLIC (28.02.2025)

Les délégations sont informées que la procédure écrite lancée par la CM 5791/23 du 18 décembre 2023 a été clôturée le 18 décembre 2023 à 15 heures 39 et que toutes les délégations ont voté en faveur de:

I. Décision et règlement du Conseil concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine

1. l'adoption de la décision du Conseil modifiant la décision 2014/512/PESC, concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine, dont le texte figure dans le document 15246/23 + REV 1 (de);

2. l'adoption du règlement du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 833/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine, dont le texte figure dans les documents 15248/23 + COR 1 (fr), COR 2 (it) et 15248/23 ADD 1 + 15248/23 ADD 1 COR 1 (it).

Dès lors, la décision et le règlement du Conseil susmentionnés sont adoptés.

II. Décision, règlement d'exécution et règlement du Conseil concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine

1. l'adoption de la décision du Conseil modifiant la décision 2014/145/PESC concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, dont le texte figure dans le document 14897/23 + REV 1 (da);
2. l'adoption du règlement d'exécution du Conseil mettant en œuvre le règlement (UE) n° 269/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, dont le texte figure dans le document 14900/23 + REV 1 (da, sk);
3. l'adoption du règlement du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 269/2014 du Conseil concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, dont le texte figure dans le document 15373/23;
4. l'approbation des avis à publier au Journal officiel (série "C"), qui figurent aux annexes I, II et III du document 15375/23 REV1;
5. l'approbation du modèle de lettre de notification pour les personnes et les entités dont l'adresse est disponible, qui figure à l'annexe IV du document 15375/23 REV1.

Dès lors, la décision, le règlement d'exécution et le règlement du Conseil susvisés sont adoptés, et les avis ainsi que le modèle de lettre sont approuvés.